

Annexe 12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE

EXERCICE 2023

1. ACTIVITE ET RESULTATS

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SECTORIEL

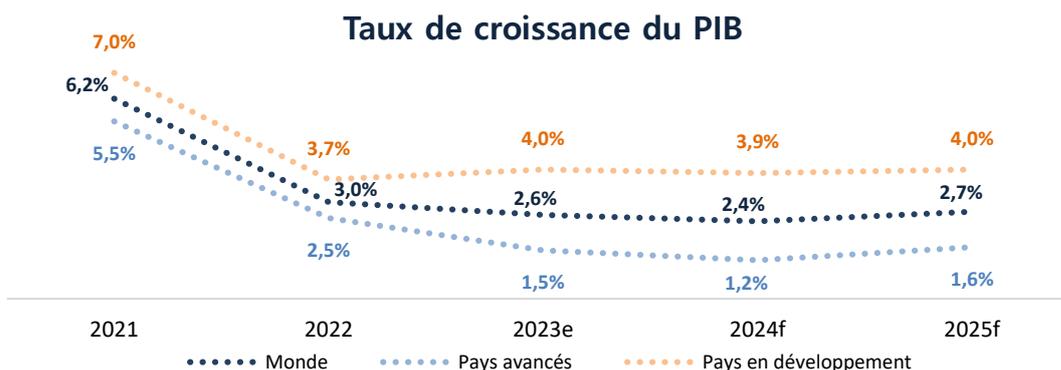
➤ Dans le monde

L'économie mondiale demeure confrontée aux difficultés liées à l'inflation et à des perspectives de croissance faible. En effet, les chocs successifs induits par la pandémie COVID-19, les conflits en Ukraine et au Moyen Orient, et les politiques de hausse des taux d'intérêts face au contexte inflationniste constituent de sérieux obstacles à la relance économique mondiale. Ainsi, les tensions géopolitiques croissantes pourraient engendrer de nouveaux risques à court terme et risquent de perturber les marchés de l'énergie et de raviver les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale. Ces perspectives à moyen terme sont particulièrement assombries pour les pays en développement durement touchés par le ralentissement de la croissance de la plupart des grandes économies, par l'atonie du commerce mondial et par des conditions financières historiquement restrictives.

Dans ce contexte d'incertitudes et de risques persistants, selon le dernier rapport¹ publié par la Banque Mondiale sur les perspectives économiques mondiales, la croissance mondiale devrait ralentir pour la troisième année consécutive, passant de 2,6 % en 2023 à 2,4 % en 2024, soit près de trois quarts de point de pourcentage en dessous de la moyenne des années 2010.

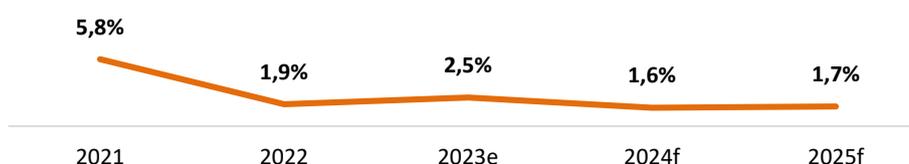
Dans le détail, les pays avancés ne devraient croître que de 1,2% en 2024 (après 1,5% en 2023) lorsque les économies en développement devraient progresser de 4%, soit plus d'un point de pourcentage de moins que la moyenne de la décennie précédente.

¹ Rapport sur les Perspectives économiques mondiales (Janvier 2024)



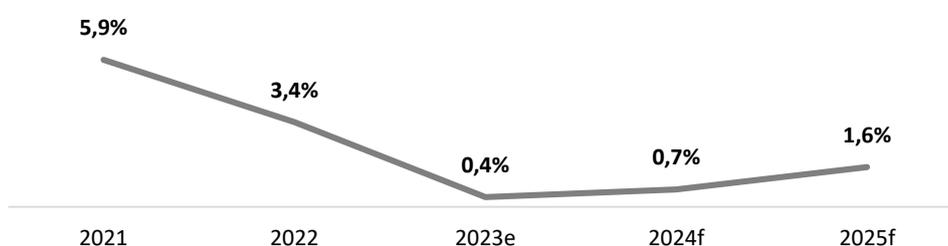
Dans le détail des zones géographiques, si l'économie des **États-Unis d'Amérique**, la plus importante au monde, a fait preuve de résilience en 2023 avec un taux de croissance estimé à 2,5% (contre 1,9% en 2022), celle-ci devrait elle aussi ralentir sur les 2 années à venir, avec des projections respectives de 1,6% et 1,7% pour les exercices 2024 et 2025.

Taux de croissance du PIB aux USA



Quant à l'**Europe**, celle-ci affronte des perspectives économiques déjà difficiles et compliquées par un contexte d'inflation toujours élevé (quoiqu'en ralentissement) et de taux d'intérêt désormais élevés. Dans la **Zone Euro**, la croissance a ainsi nettement ralenti en 2023, atteignant environ 0,4% (contre 3,4% en 2022), et les projections de la Banque mondiale tablent sur une lente et faible reprise avec des taux de croissance de 0,7% en 2024, puis de 1,6% en 2025.

Taux de croissance du PIB dans la zone EURO



En ce qui concerne la **Chine**, la reprise économique après les confinements dus à la pandémie a été plus progressive que prévu en raison d'obstacles nationaux et internationaux. L'économie s'est redressée au cours du second semestre de 2023, année durant laquelle le

taux de croissance a atteint 5,2 %, contre 3,0 % en 2022. La faiblesse persistante du secteur immobilier et le fléchissement de la demande extérieure, qui nuisent à la croissance de l'investissement, de la production industrielle et des exportations, pèseront la croissance, qui devrait se tasser à 4,5% en 2024, puis 4,3% en 2025.

Taux de croissance du PIB en Chine



Enfin, après 2 années exceptionnelles, **l'inflation mondiale** a enfin ralenti en 2023 pour s'établir à 5,7% (contre 8,1% en 2022), soit un niveau encore significativement supérieur à la moyenne de la période 2010-2019. Ce ralentissement devrait se poursuivre en 2024, avec une projection à 3,9%.

Quant au **marché de change**, l'euro s'est négocié à 1,11 dollars au 31 décembre 2023 contre 1,07 dollars une année auparavant, marquant une légère appréciation de 3,60%.

➤ En Tunisie

Confrontée à une stagflation persistante, l'économie tunisienne témoigne d'une faible croissance économique, en décélération pour le quatrième trimestre consécutif. Les Tunisiens sont confrontés à un taux de chômage élevé et à une inflation galopante érodant leur pouvoir d'achat. Les pressions sur les finances publiques s'intensifient en raison de l'endettement et des difficultés d'accès aux financements extérieurs.

Selon le dernier rapport² de la Banque Mondiale sur les perspectives économiques, la **croissance du PIB** en Tunisie est estimée à 1,2% pour l'ensemble de 2023, soit une révision à la baisse de 1,1 points de pourcentage par rapport aux prévisions de juin 2023. La Banque Mondiale prévoit une croissance annuelle de 3% pour 2024 et 2025, dans l'hypothèse d'une baisse de l'inflation et sous réserve d'une atténuation des conditions de sécheresse.

² Rapport sur les Perspectives économiques mondiales (Janvier 2024)

Concernant les **échanges commerciaux** de la Tunisie avec l'extérieur, et selon l'INS, les exportations ont augmenté de 7,9% durant l'année 2023, après une hausse de 23,4% sur l'exercice 2022. A l'inverse, les importations ont enregistré une baisse de 4,4%, après une hausse de +31,7% en 2022. En conséquence de cette bonne dynamique, le **déficit commercial** s'est allégé pour s'établir à un niveau de 17 069 MD contre 25 231 MD en 2022. Ainsi, le taux de couverture a gagné 8,9 points par rapport à l'année 2022 pour s'établir à 78,4%.

La situation des finances publiques fait elle aussi ressortir une amélioration du **déficit budgétaire**, établi à 3,169 milliards de dinars à fin novembre 2023 contre 5,881 milliards de dinars durant la même période de 2022. Cette amélioration est expliquée par un accroissement des recettes de l'Etat de 9,5% (37,770 milliards de dinars) face à une progression plus mesurée des dépenses (+1,5 %).

Du côté des prix à la consommation, le **taux d'inflation**, malgré une légère inflexion sur la fin de l'année, a progressé sur l'ensemble de l'exercice 2023 pour s'établir à **9,3%** selon l'INS (contre 8,3% en 2022).

Dans ce contexte, le conseil d'administration de la BCT a décidé le 11 décembre 2023 de maintenir le **taux directeur** inchangé à **8,0%**.

S'agissant des **investissements**, le montant déclaré par la Tunisia Investment Authority (TIA) au cours de l'année 2023, s'élève à 6 Milliards de dinars, soit une baisse de 15,7% par rapport aux investissements constatés en 2022.

	2022	2023	Variation
Montant des investissements déclarés en MD	7 113,6	6 000,0	-15,7%
Emplois à créer	91 412	88 349	-3,4%

Source : TIA

Quant au Dinar Tunisien, Le **taux de change** du Dinar est resté globalement stable sur l'exercice 2023, enregistrant une **appréciation** de **1,43%** par rapport au dollar américain et une **dépréciation** de **2,43%** par rapport à l'euro. Ainsi, au 31 décembre 2023, L'Euro s'échangeait à **3,39** Dinars et le Dollar s'échangeait à **3,07** Dinars.

Enfin, l'**activité boursière** a clôturé l'exercice 2023 sur une note positive : le **Tunindex**, « indice de référence de la Bourse de Tunis », a enregistré une nouvelle hausse annuelle de **7,90%**, après les progressions de 2022 (14,74%) et de 2021 (2,34%).

En ce qui concerne **la Loi de Finances pour l'année 2024**, elle projette une augmentation de **9,3 %** du budget de l'État, atteignant ainsi 77,9 Milliards de dinars. Le budget 2024 repose sur un taux de croissance du PIB de 2,1 % en 2024 et un cours moyen du baril de pétrole fixé à 81 USD. À titre de rappel, la LFC 2023 se basait sur un taux de croissance du PIB de 0,9 % et un cours moyen du baril de 83 USD.

Le budget de l'Etat sera financé à raison 49,2 Milliards de dinars (57%) par les ressources propres (44 Milliards de dinars provenant des recettes fiscales), et par le recours à l'emprunt pour les 28,7 Milliards de dinars restant, celui-ci progressant de 10,9% par rapport à 2023. Ce budget table sur un déficit budgétaire projeté à 11,5 Milliards de dinars, représentant 6,6 % du PIB, soit en légère baisse par rapport au déficit budgétaire projeté par la LFC de 2023 (12,3 Milliards de dinars, soit 7,7 % du PIB). La dette publique devrait ainsi atteindre 139,9 Milliards de dinars, soit l'équivalent de 80,2% du PIB.

La loi de finances 2024 prévoit par ailleurs une série de mesures spécifiques aux institutions financières et aux sociétés d'assurances :

- Instauration d'une contribution conjoncturelle de 4% : Les banques, les établissements financiers et les sociétés d'assurance et de réassurance sont tenus de verser une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au taux de 4% de l'assiette de l'impôt sur les sociétés au titre des bénéfices réalisés en 2023 et 2024, avec un minimum de 10.000 DT.
- Institution d'un fonds national pour la réforme de l'éducation : Ce fonds est consacré aux diverses opérations liées à la réforme éducative. Il est financé par :
 - 0,25% des bénéfices des compagnies d'assurances, des banques, des sociétés pétrolières, des grands espaces commerciaux et des Pharmacies.
 - Les dons des Tunisiens et Tunisiennes en Tunisie et à l'étranger ;
 - 0,5% des bénéfices des établissements éducatifs privés (écoles primaires et secondaires, facultés et centres de formations).

➤ **Secteur des assurances**

Sur le plan national, les évolutions réglementaires et projets de réformes se sont poursuivis en 2023 dans les domaines suivants :

- ✓ **Les Nouveaux Textes Règlementaires Publiés**
 - **Renforcement de la réglementation cyber sécurité à travers :**

- Promulgation du décret-loi n° 2023-17 portant sur l'organisation de la cyber sécurité en Tunisie, ainsi que sur les missions de l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique (ANSI).
- Publication des arrêtés complétant le décret-loi n° 2023-17 :
- ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 12 septembre 2023, fixant les procédures et mécanismes de classification des organismes soumis à un système d'audit obligatoire et périodique de leurs systèmes d'information ;
 - ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 12 septembre 2023, fixant les critères techniques d'audit et les modalités de suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'audit ;
 - ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 12 septembre 2023, fixant les procédures et les conditions d'octroi du label « Sécurisé » et de son retrait ;
- ✓ Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 13 septembre 2023, fixant les procédures et conditions d'octroi, de renouvellement et de retrait du label « Fournisseur de services informatiques en nuage gouvernemental (G-cloud) » et du label « Fournisseur de services informatiques en nuage national (N-cloud) ».

▪ **Bonne Conduite Commerciale et Protection de la Clientèle :**

La publication du règlement CGA n° 1-2023 portant sur le traitement et le suivi des requêtes adressées au Comité Général des Assurances concernant les services d'assurance. Ce règlement a pour objectifs :

- ✓ D'améliorer les services rendus par les sociétés d'assurances ;
- ✓ De formaliser le parcours de traitement des réclamations ;
- ✓ D'établir des reportings annuels sur le traitement des requêtes adressées au Comité Général des Assurances.

▪ **Rationalisation des rachats pour les contrats d'assurance vie et de capitalisation :**

Le Comité Général des Assurances a porté en date du 22 mai 2023 des modifications sur le règlement n°01/2016 du 13 juillet 2016 relatif à l'assurance vie et la capitalisation. Les modifications ont touché les dispositions du rachat et transfert à travers la mise en place des seuils et des délais bien déterminés pour bénéficier d'un rachat.

▪ **Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :**

- Publication, en janvier 2023, des lignes directrices relatives à l'élaboration d'une cartographie des risques LBA/FT. A travers ces lignes directrices, les sociétés peuvent évaluer et classer les risques liés à leurs relations d'affaires en fonction des quatre (4) axes préconisés par le GAFI :
 - ✓ Clients et leurs activités ;
 - ✓ Contrats et services d'assurance ;
 - ✓ Pays et zones géographiques ;
 - ✓ Réseaux de distribution et techniques de vente.
- Promulgation des arrêtés de la commission nationale de lutte contre le terrorisme portant gel des biens et des ressources économiques des personnes impliquées dans des activités terroristes.

✓ **Les Réformes et Travaux Sectoriels en Cours**

▪ **Codes des assurances :**

Reprise des discussions entre le CGA et le secteur des assurances sur la nouvelle version du code des assurances telle que validée par le Ministère des Finances et le Ministère de la Justice.

▪ **Projet loi relative aux droits des malades et la responsabilité médicale :**

Ce projet de loi est destiné à garantir les droits des malades et à protéger les médecins. Il a été pris en charge par l'ancienne commission de la santé depuis le 30 mai 2019.

▪ **Transparence fiscale :**

Dans le cadre de la mise en place de la Norme Commune de Déclaration (NCD), qui est une norme mondiale de déclaration imposant la collecte d'informations des clients des institutions financières, le Ministère des Finances a communiqué à la FTUSA les projets de lois et d'arrêté ci-dessous.

- Un projet de loi relatif à l'institution d'un cadre juridique permettant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers.

- Un projet d'arrêté portant fixation des règles d'application relatives aux obligations déclarative et de diligence raisonnable en matière d'échange automatique des renseignements relatifs aux comptes financiers prévues par l'article 17 quater du code des droits et procédures fiscaux.

Ces projets ont fait l'objet d'étude et de discussion au niveau de la FTUSA.

- **Normes comptables internationales " IFRS/IAS" :**

L'entrée en vigueur des Normes comptables internationales a été reportée pour l'exercice comptable de l'année 2025.

- **Promotion de l'inclusion financière :**

Le conseil ministériel a validé le projet de loi portant sur la promotion de l'inclusion financière.

Ce projet prévoit essentiellement :

- L'élargissement des champs d'intervention des institutions de microfinance pour couvrir les opérations d'agent de paiement, l'intermédiation en assurance, la commercialisation des produits d'épargne à leurs clients au nom et pour le compte d'une ou de plusieurs banques et la détention de participation dans des sociétés ayant des liens avec l'activité de microfinance,
- La garantie du micro financements accordés par les institutions de microfinance
- L'élargissement de la liste des intermédiaires en assurance pour couvrir les opérateurs de réseau public de communication de téléphonie mobile pour les garanties qui seront fixés par un arrêté du ministre chargé des finances
- L'insertion de dispositions relatives à l'assurance numérique et l'encadrement des contrats d'assurance souscrits à distance
- L'encadrement des contrats d'assurance couvrant la maladie et les dommages corporels
- Renforcement du rôle de supervision de l'autorité de contrôle de la microfinance
- Renforcement de la supervision du secteur des assurances via la révision de la composition du collège du comité général des assurances,
- Création du conseil national de paiement au niveau de la banque centrale ayant un rôle consultatif

- L'organisation de l'activité actuarielle par la création d'une association dénommée « Association Tunisienne des Actuaires » dont les statuts seront préalablement approuvés par le Ministre chargé des Finances.
- La protection des clients des institutions financières inclusives et la promotion de l'éducation financière,
- L'institution d'une structure indépendante supervisée par le médiateur en assurance au niveau de la FTUSA
- Création du conseil national de l'inclusion financière.

- **Lancement d'un projet de code de l'environnement en Tunisie :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'arsenal juridique environnemental, propose de rassembler, en 400 articles, le corpus juridique environnemental autour des 8 titres dont essentiellement : la Gouvernance environnementale, la protection des écosystèmes, la lutte contre les effets des changements climatiques, le financement de la protection de l'environnement dans le contexte de la transition écologique.

- **Constat électronique :**

La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) a lancé le 10 octobre 2023, un appel d'offres pour le choix d'un cabinet chargé d'accompagner la mise en place d'un constat électronique. L'objectif ce projet est l'amélioration du parcours client, une meilleure qualité de service et la minimisation des cas de fraude.

- **Agence de lutte contre la fraude :**

Dans un objectif de renforcer la coopération entre les sociétés d'assurance et la FTUSA en vue de détecter et les pratiques frauduleuses dans le secteur, les entreprises d'assurance ont validé au sein de la FTUSA le projet de mise en place d'une agence nationale de lutte contre la fraude, qui serait soumise aux dispositions du code du travail.

- **Plateforme d'échange et de gestion des recours inter-compagnies :**

Lancement en janvier 2024 d'une plateforme d'échange et de gestion des recours inter-compagnies pour gérer efficacement les sinistres de la branche Automobile.

- **Atelier de restitution du projet de mise en place d'une nouvelle règle de SBR :**

Le Comité Général des Assurances a organisé en coopération avec la Banque Mondiale le 31 mars 2023 un atelier de restitution du projet de mise en place d'une nouvelle règle de solvabilité pour les sociétés d'assurance et de réassurance basée sur les risques (SBR), en présence des représentant les sociétés d'assurances et de réassurances tunisiennes, des commissaires aux comptes et des actuaires. Les pistes évoquées pour ce projet portent sur :

- L'adoption des règles basées sur les risques pour le calcul de la marge de solvabilité ;
- La fixation d'un système de contrôle complémentaire des groupes.
- L'amélioration du système de gouvernance et de gestion des risques.

✓ **Les axes de réformes prévues pour la période 2024-2028 :**

Parmi les principales réformes prévues pour la prochaine période :

- **La révision de la liste des actifs admis en représentation des placements.**
- **La mise en place d'un système d'assurance des catastrophes naturelles.**
- **L'organisation de quelques branches d'assurance par :**
 - ✓ La mise à jour des tables de mortalité ;
 - ✓ La libéralisation des tarifs automobiles et la révision du système « Bonus-malus »;
 - ✓ La révision des conventions IDA et HIDA à travers la mise en place d'un système d'échange informatisé ;
 - ✓ La Certification des tarifs non vie ;

▪ **Projet de refonte de la loi sur l'investissement :**

Ce projet vise à faire de la Tunisie une destination efficace pour les investissements à travers un programme national intégré qui assure notamment la réalisation des priorités suivantes :

- ✓ Encourager la création et le développement des entreprises et assurer leur pérennité ;
- ✓ Faciliter l'implication des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et leur succès dans la création d'unités de production ou de services à l'étranger ;
- ✓ Augmenter les capacités productives et technologiques des entreprises pour assurer leur compétitivité intérieure et extérieure.

▪ **Projet de refonte du code des changes et du commerce extérieur :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme national de réformes visant à améliorer le climat des affaires et de l'investissement et à rendre cette réglementation plus efficace. Il entend également contribuer à attirer les investissements étrangers, renforcer la confiance des opérateurs économiques et améliorer la compétitivité des entreprises en les aidant à conquérir les marchés internationaux.

▪ **La modification de la réglementation en vigueur sur la LBA/FT à travers :**

- ✓ La réduction des encaissements d'espèces ;
- ✓ Des sanctions financières plus sévères pour les entreprises qui ne respectent pas les devoirs de vigilance.
- ✓ Le renforcement des contrôles pour les institutions financières en vue de garantir la mise en place des devoirs de vigilance plus strictes.

▪ **La mise en place d'une réglementation dédiée à la RSE à travers :**

- ✓ L'établissement des normes minimales que les entreprises sont tenues de respecter en matière de RSE, par exemple en ce qui concerne la transparence, la gestion des déchets, les conditions de travail équitables, la non-discrimination, etc.
- ✓ La création d'incitations fiscales ou économiques pour encourager les entreprises à adopter des pratiques de RSE, telles que des réductions d'impôts pour les entreprises qui atteignent certaines normes RSE.

▪ **L'adhésion à la convention de l'ONU sur la transparence fiscale :**

La Tunisie est appelée à adhérer à la convention-cadre sur la coopération fiscale internationale adoptée par l'ONU en novembre 2023. Cette convention pourrait être une alternative à l'accord de l'OCDE.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- **50ème ANNIVERSAIRE DE MAGHREBIA**

Maghrebria a fêté en 2023 son cinquantième anniversaire.

- **PREMIER REPORTING EXTRA FINANCIER**

Publication du premier Rapport Extra Financier au titre de l'exercice 2022. Par ce rapport, Maghrebria Vie confirme sa volonté d'intégrer la culture RSE et les principes de développement durable dans ses processus et procédures.

- **PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE TUNISTORIC**

Dans la continuité de ses objectifs de développement durable, Maghrebria Vie a participé au capital de la société « TUNISTORIC³ SA », qui a pour objectif la réhabilitation, la rénovation et la valorisation de bâtiments historiques de la Medina de Tunis.

- **PARTENARIAT DE MAGHREBIA ET SOUL&PLANET**

Signature, en novembre 2023, d'un contrat de partenariat avec la Startup Soul & Planet⁴. L'objectif de ce contrat de partenariat est le reboisement d'une partie de la forêt de Sejnane, dans le gouvernorat de Bizerte, par la plantation de 5000 arbres dès la première année et d'assurer leur entretien pendant une période de deux ans. Ce partenariat a vocation à s'inscrire dans la durée, Maghrebria s'étant fixé pour objectif de planter ainsi au moins 40 000 arbres d'ici fin 2028. Cette action entre dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise et contribue à la restauration de l'écosystème local et de sa biodiversité, en synergie avec le tissu artisanal et agricole local.

- **MAGHREBIA SPONSORISE L'EQUIPE PARALYMPIQUE**

Signature d'un accord de partenariat avec la Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés « FTSH » visant à apporter un soutien aux athlètes tunisiens en situation de handicap et marquant un engagement de soutien de nos athlètes.

³ L'objectif de TUNISTORIC consiste principalement à réhabiliter et revaloriser une partie du patrimoine de la Médina de Tunis.

⁴ Startup spécialisée dans l'agrégation de solutions et de produits écoresponsables visant à améliorer l'empreinte environnementale des entreprises et des particuliers, tout en assurant leur conformité aux meilleures pratiques ESG et aux objectifs de développement durables des Nations Unies (ODD)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ACTIVITE AU

31 DECEMBRE 2023

+7,58%

Croissance du Chiffre d'affaires global

- Une croissance du chiffre d'affaires de **7,58%** pour s'établir à **113.301.431 DT**.

+10,43%

Evolution du Résultat Net

- Une croissance du résultat net de **10,43%** pour atteindre **17.835.863 DT**.

8,36%

Taux de rendement financier

- Un taux de rendement des produits financiers de **8,36%** contre 8,13% une année plutôt.

16,48%

Rendement des fonds propres

- Le **ROE** s'établit à **16,48%** contre 16,26% l'année précédente et 16,12% budgété.

429,11%

Ratio de solvabilité (S1)

- Un ratio de solvabilité de **429,11%** contre 430,59% en 2022.

REALISATIONS AU 31 DECEMBRE 2023

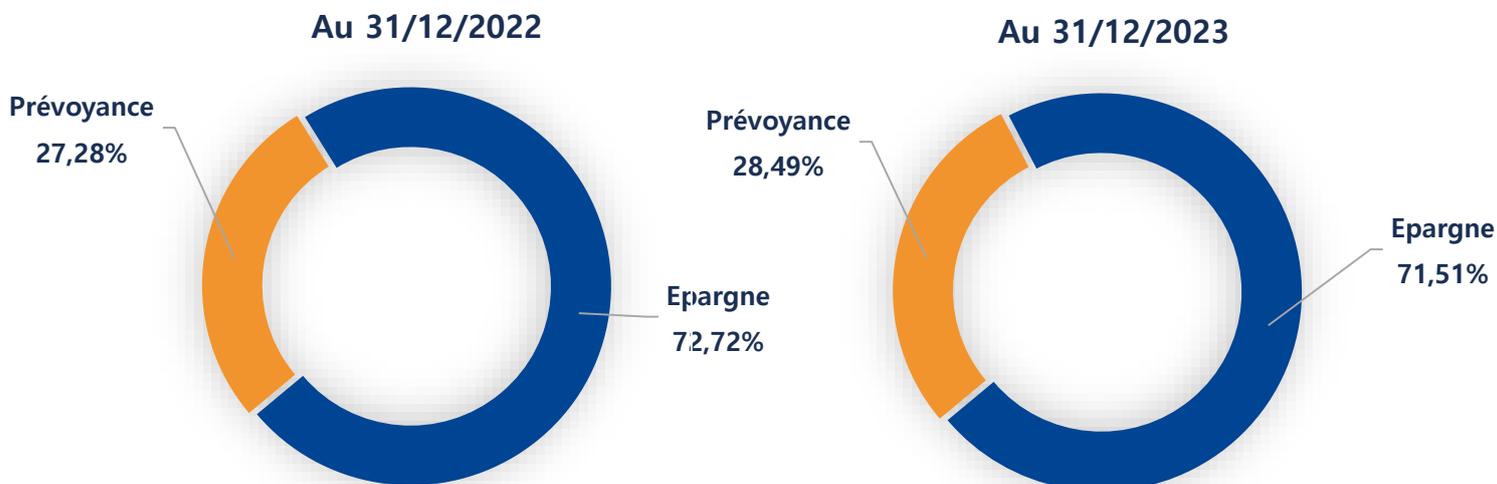
1- CHIFFRE D'AFFAIRES

Au terme de l'année 2023, la compagnie réalise un chiffre d'affaires de **113.301.431 DT** contre 105.318.352 DT à fin 2022, soit une progression de **7,58%** contre 13,05% une année auparavant.

Ainsi, la structure du chiffre d'affaires par activité au terme de l'année 2023 est répartie comme suit :

- La part des produits d'épargne dans le chiffre d'affaires est de **71,51%** contre 72,72% en 2022.
- L'activité prévoyance consolide sa part dans le chiffre d'affaires en passant de 27,28% à fin 2022 à **28,49%** en 2023.

Structure du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance



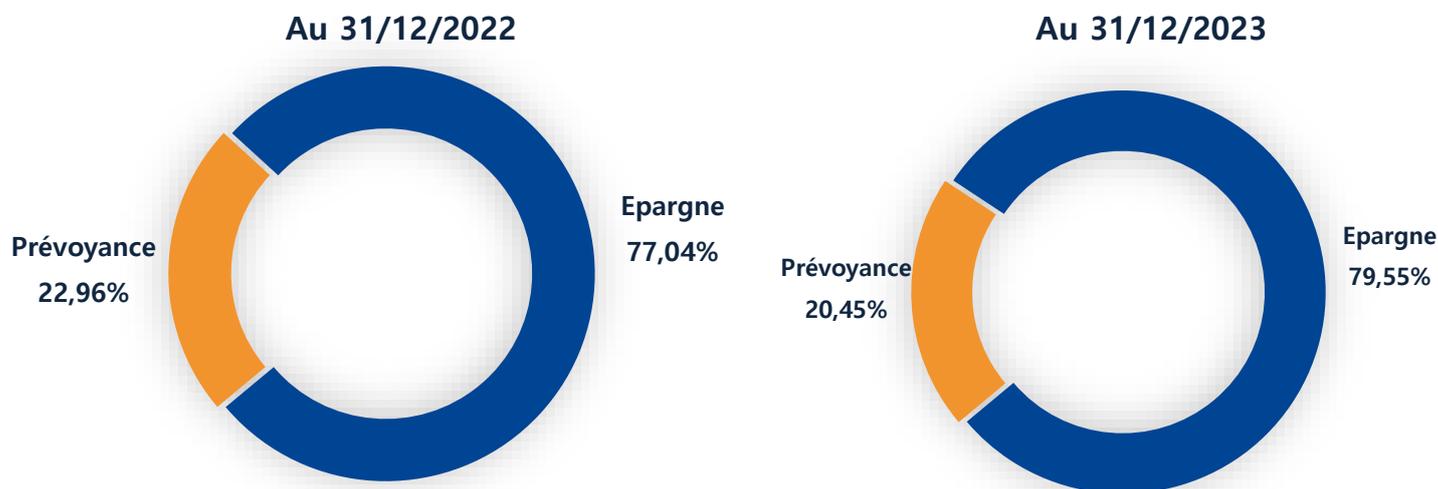
2- CHARGE DES SINISTRES

La charge des sinistres tenant compte de toute prestation et frais s'élève à **41.480.875 DT** au 31 Décembre 2023 contre 42.103.878 DT sur la même période de 2022, soit une baisse de **-1,48%**.

Les règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 Décembre 2023 enregistre une baisse de **-12,77%** et s'élève à **18.707.698 DT** contre 21.446.201 DT à fin Décembre 2022.

En termes de structure, la répartition des règlements par catégorie d'assurance est comme suit :

Sinistres et capitaux échus réglés par catégorie



3- PROVISIONS TECHNIQUES

Au 31 Décembre 2023, les engagements techniques de la compagnie à l'égard de ses assurés, se sont renforcés de **61.420.045 DT**, pour s'établir à **525.309.233 DT** contre 463.889.188 DT une année auparavant enregistrant une augmentation de **13,24%**.

En termes de structure par catégorie d'assurance, la ventilation des provisions techniques se présente comme suit :

- Les provisions des produits de prévoyance s'élèvent à **107.428.122 DT** et constituent **20,45%** du total des provisions techniques contre 22,96% au 31 Décembre 2022.
- Les provisions des produits d'épargne totalisent **417.881.111 DT** et représentent **79,55%** de l'ensemble des provisions de la compagnie contre 77,04% une année auparavant.

La part des unités de compte dans les provisions de la société est de **2,50%** contre 2,67% à la fin de l'année 2022.

Structure des provisions techniques par catégorie

Au 31/12/2022



Au 31/12/2023



4- ACTIFS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le montant total des éléments d'actifs admis en représentation de nos engagements techniques a atteint **602.600.627 DT** contre 534.575.347 DT au 31 décembre 2022 (**+68.025.280 DT**), soit une progression de **12,73%**.

Ainsi, le taux de couverture des provisions techniques s'élève à **114,71%** contre 115,24% au 31 décembre 2022.

5- FRAIS D'EXPLOITATION

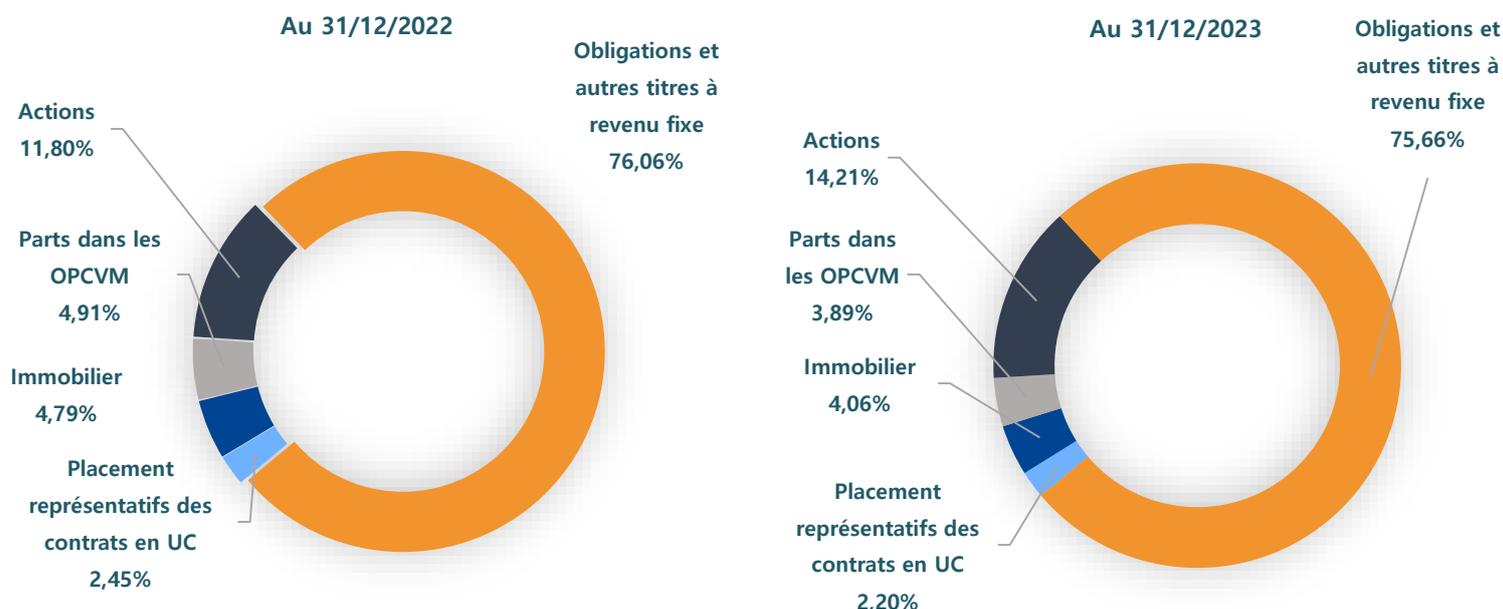
Les frais d'exploitation totalisent **20.357.606 DT** contre 19.176.112 DT l'année précédente, soit une augmentation de **6,16%**.

6- LES PLACEMENTS

Le montant total des placements de la compagnie s'élève à **593.121.219 DT** contre 502.560.284 DT au 31 décembre 2022 (**+90.560.935 DT**), soit une progression de **18,02%**.

En termes de structure, le portefeuille des placements de la compagnie se présente comme suit :

Structure des placements



7- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers nets ont atteint **41.328.184 DT** au 31 décembre 2023 contre 35.481.871 DT en 2022, soit un taux de rendement financier global de **8,36%** contre 8,13% au 31 décembre 2022.

8- RESULTAT NET

Le résultat net de la compagnie affiche une hausse de **10,43%** au 31 Décembre 2023, pour s'établir à **17.835.863 DT** contre 16.151.275 DT sur la même période de l'année précédente.

9- FONDS PROPRES

Les fonds propres avant affectation du résultat s'établissent à **126.057.818 DT** contre 115.471.809 DT au 31 Décembre 2022, en augmentation de **9,17%**.

Le rendement des fonds propres est de **16,48%** contre 16,26% l'année précédente.

10- MARGE DE SOLVABILITE

Au terme de l'année 2023, la société affiche une amélioration continue de sa marge de solvabilité constituée totalisant **117.270.664 DT** représentant 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire.

ACTIVITÉS SOUMISES À DES STATUTS FISCAUX SPÉCIFIQUES OU DES RÈGLES PUBLIQUES UN PARTICULIÈRES DONT LA MODIFICATION AURAIT IMPACT SIGNIFICATIF.

La société n'a pas d'activités soumises à des statuts fiscaux spécifiques ou des règles publiques particulières dont la modification aurait un impact significatif.

1.2 L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

Exercice comptable	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	67 799 460	78 497 715	93 160 266	105 318 352	113 301 431
Produits Financiers Nets	20 186 870	24 011 330	31 280 570	35 481 871	41 328 184
Fonds Propres	55 876 130	62 863 953	72 697 316	115 471 809	126 057 818
Résultat net de l'exercice	7 768 294	9 279 957	12 586 538	16 151 275	17 835 863

1.3 Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Conscient des enjeux économique et financiers, de l'environnement international et national incertain, la compagnie mettra en œuvre tous ses moyens pour consolider sa position et ouvrir des perspectives de développement rentable. Elle poursuivra l'exécution parfaite de son plan d'actions pour faire de la compagnie le choix le plus pertinent pour tous ceux qui veulent protéger ce qu'ils aiment, et une compagnie compétitive et performante.

Nos principales actions durant la prochaine période s'articulent autour des principaux axes suivants :

- ❖ Accroître notre rentabilité et renforcer nos Fonds propres : nous ciblons une rentabilité technique moyenne de 14% et un ROE moyen de 18% durant la période 2024-2028
- ❖ Anticiper les tendances du marché en termes de produits, Innovations et de Nouvelles Technologies : nous prévoyons de mettre 100% de nos produits particuliers en ligne.
- ❖ Améliorer la qualité de nos services et accroître la satisfaction de nos clients : nous ciblons un taux de satisfaction client supérieur à 85%.

- ❖ Renforcer notre démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises : labellisation RSE, Protection inclusive, investissement responsable...
- ❖ Développer les réseaux de distribution et renforcer nos partenariats en matière de Bancassurance et Microassurance.

1.5 Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers :

Aucun changement de présentation ou de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers n'a été opéré.

2. PARTICIPATION

2.1 L'activité de la société dont on assure le contrôle :

Maghrebvia Vie n'a pas de participation dans une société dont elle assure le contrôle.

3. ACTIONNARIAT

3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31-12-2023

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS
PARTICIPATION TUNISIENNE		PARTICIPATION ETRANGERE	
1. Personnes morales	21 765 697	1. Personnes morales	
2. Personnes Physiques	3 181 196	2. Personnes Physiques	53 107
Sous Total	24 946 893	Sous Total	53 107
TOTAL			25 000 000

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	14 684 600	58,74%
FLORUS INVEST HOLDING	2 340 178	9,36%
UNION FINANCIERE HOLDING	2 087 990	8,35%

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Les conditions d'accès à l'assemblée générale sont fixées par **l'article 26 des statuts de la société** dans son alinéa 2 « Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires » ; et dans **son alinéa 4** « Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote des dispositions légales »

3.3 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

Rien à signaler

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont prévues par **l'article 13 des statuts de la société** : « Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale constitutive ou ordinaire pour un mandat d'une durée maximum de trois années. Tout membre sortant est rééligible.

L'assemblée générale peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement même si cette révocation et ce remplacement ne figuraient pas à l'ordre du jour.

Les sociétés qui font partie du conseil d'administration doivent lors de leur nomination désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre... »

4.2 Rôle de chaque organe d'Administration et de Direction

- **Le rôle du conseil d'administration : article 15 des statuts de la société** : « le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances

au nom de la société et prendre toutes décisions relatives à tous actes d'administration et de disposition. Le conseil exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social... »

- **Le rôle du président du conseil : article 16 des statuts de la société** : « le président propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtés par le conseil. »
- **Le rôle de la direction générale : selon l'article 17 des statuts de la société**, le directeur général de la société assume la direction générale de la société, représente la société dans ses rapports avec les tiers, il est, sous réserves des limitations légales, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois à titre de règlement intérieur, le conseil d'administration, et sans que cette limitation, puisse être opposée aux tiers, le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs...

4.3 Comités spéciaux et rôle de chaque Comité

- Conformément à l'article 25 des statuts de la société : la société a **un comité permanent d'audit** composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres. Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréé la désignation des auditeurs internes. »
- **Le comité de gestion des risques** : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité de gestion des risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et la surveillance des risques et au respect des politiques arrêtées en la matière.
- **Le comité des nominations et des rémunérations** : comprend trois membres au moins désignés parmi les membres du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations a pour principale mission de formuler des propositions au conseil d'administration portant notamment sur la politique de nomination et de rémunération de la société, le suivi et la mise à jour de cette politique, la politique de remplacement des dirigeants particulièrement les plans de succession des dirigeants ainsi que la politique de gestion des conflits d'intérêts.

Le Comité examine également les propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

4.4 Membres du conseil

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT	DERNIER POSTE OCCUPE DANS LA SOCIETE, DANS LA SOCIETE MERE OU DANS UNE FILIALE	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCEES ACTUELLEMENT
M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Président du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par MME. YNEN JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Mme YNEN JEMAA : Directeur Général de la Société Union Financière S.A
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par MME. Ynen JEMAA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	
UNION FINANCIERE HOLDING S.A représentée par M. MOHAMED NABIL ESSASSI	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	PDG UNION FINANCIERE HOLDING S.A
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE	-
M. SAMI BEZZARGA	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE	-
MME. SONIA TRABELSI Epouse GOULET	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest
MME. MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE ET ASSURANCES MAGHREBIA	Responsable de la gestion du patrimoine familial
M. MOHAMED BACCOUCHE	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE	Directeur Général de la Société YAKOOTA
M .MOUADH CHEDLY	AGO statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2025	Membre représentant des actionnaires minoritaires	

5. LE TITRE EN BOURSE

- Au 31 Décembre 2023, le cours de l'action Assurances Maghrebria Vie est de **6,04** dinars contre 6,36 dinars au début de l'année 2023, soit une dépréciation de **-5,03%**.
- Le cours le plus haut à la fin de l'année 2023 était de **6,91** dinars et le cours le plus bas était de **5,99** dinars.
- La capitalisation boursière de Assurances Maghrebria Vie au 31 Décembre 2023 s'élève à **151** millions de dinars.



6. AFFECTATION DE RESULTAT

6.1 Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une réserve légale de 5% du bénéfice qui cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint 10% du capital social ;
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- toute somme que l'A.G. juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle régit l'affectation ou l'emploi, soit pour être portée à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

6.2 Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Désignation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2020 Avant affectation	20 000 000		2 000 000	0	12 832 808	18 065 437	676 102	9 650	9 177 799	62 761 795
Modifications comptables								102 158		102 158
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 11-06-2021					2 000 000	4 440 000	80 000	-102 201	-6 417 799	0
Dividendes à distribuer									-2 760 000	-2 760 000
Soldes au 31/12/2020 Après affectation	20 000 000		2 000 000	0	14 832 808	22 505 437	756 102	9 606	0	60 103 953
Résultat de l'exercice 2021									12 586 538	12 586 538
+ / - Variation Réserves Fonds Social							6 824			6 824
Soldes au 31/12/2021 Avant affectation	20 000 000		2 000 000	0	14 832 808	22 505 437	762 926	9 606	12 586 538	72 697 316
Affectation des résultats						8 730 000	80 000	-3 462	-8 806 538	0
Dividendes à distribuer									-3 780 000	-3 780 000
Soldes au 31/12/2021 Après affectation	20 000 000		2 000 000	0	14 832 808	31 235 437	842 926	6 145	0	68 917 316
Augmentation du capital par souscription en numéraire	5 000 000	25 400 000								30 400 000
Résultat de l'exercice 2022									16 151 275	16 151 275
+ / - Variation Réserves Fonds Social							3 219			3 219
Soldes au 31/12/2022 Avant affectation	25 000 000	25 400 000	2 000 000	0	14 832 808	31 235 437	846 145	6 145	16 151 275	115 471 809
Affectation des résultats			500 000			8 300 000	80 000	-3 725	-8 876 275	0
Dividendes à distribuer									-7 275 000	-7 275 000
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	25 000 000	25 400 000	2 500 000	0	14 832 808	39 535 437	926 145	2 420	0	108 196 809

7. CONTROLE DES COMPTES

Le commissaire aux comptes certifie la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Il vérifie périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

Le commissaire aux comptes établit un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, signale éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'il a relevées.

8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les principaux indicateurs des ressources humaines de la compagnie se résument comme suit :

- L'effectif total de la compagnie est de **74** contre 71 en 2022, soit une augmentation de **4,23%**.
- L'âge moyen est de **40 ans et 1 mois** contre 40 et 11 mois en 2022.
- Le résultat net par employé s'élève à **241.025 DT** en 2023 contre 227.483 DT en 2022 soit une évolution de **5,95%**.

9. ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la compagnie pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques que doit effectuer la compagnie. Grâce à une meilleure maîtrise de nos processus, la compagnie peut atteindre les objectifs que le management s'est fixé. Pour cela nos ressources sont mesurées, dirigées et supervisées de façon à permettre à la compagnie de réaliser ses objectifs.

Conformément à la norme comptable générale et à la norme comptable 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et de réassurance, ci-après les principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques de Assurances Maghreb Vie.

Les objectifs de notre système de contrôle interne sont :

- Assurer la réalisation et l'optimisation des opérations et la protection des ressources de l'entreprise,
- Assurer la conformité aux lois et aux règlements,
- Garantir la fiabilité des informations produites.

L'environnement de contrôle est caractérisé par la mise en place de procédures permettant la surveillance et le contrôle des risques spécifiques liés à la réalisation et au traitement des opérations d'assurance et de réassurance, et ce en s'assurant notamment de :

- La surveillance des risques techniques
- La surveillance des risques de contrepartie
- La surveillance des risques de liquidité
- La surveillance des risques de taux
- La surveillance des risques de change
- La surveillance des risques liés aux traitements informatisés

Le système de contrôle interne d'Assurances Maghreb Vie repose essentiellement sur les impératifs suivants :

- Une organisation interne adaptée
- Des méthodes et des procédures appropriées
- Un personnel de qualité
- Des moyens matériels et sûrs de protection
- Une maîtrise parfaite des risques

Cette organisation interne adaptée est caractérisée par la mise en place :

- D'un organigramme détaillé de toutes les fonctions de l'entreprise avec une définition précise des tâches et des responsabilités de chacun ;
- D'un système de délégation de pouvoirs au niveau des services centraux, des agences et des succursales ;
- De procédures simples et fiables pour la saisie, le contrôle et l'exploitation des informations ;
- De procédures simples et fiables qui régissent et organisent les relations avec les tiers et notamment les autres assureurs, réassureurs et co-assureurs ainsi que les agents et courtiers;
- D'une structure d'audit interne et d'un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- D'une structure de conformité.

- D'une structure de contrôle interne.
- D'une structure de gestion des risques et d'un comité de gestion de risques.

➤ **La structure d'audit interne**

Dans un objectif d'améliorer l'efficacité des processus de la société, d'assurer la conformité aux politiques de la société et d'identifier les faiblesses potentielles, onze (11) missions d'audit interne ont été menées au cours de l'année 2023 auprès de différentes entités et ce conformément au plan d'audit annuel approuvé par le comité d'audit de la compagnie.

Les conclusions et recommandations issues des rapports d'audit ont fait l'objet de plans d'actions et leur suivi a été assuré afin de garantir la bonne mise en application desdites recommandations.

➤ **La structure conformité**

Au cours de l'année 2023, les actions relatives à la conformité se sont articulées autour des principaux sujets suivants :

- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme LBA/FT ;
 - Legal entity identifier (LEI)
 - Protection des données à caractère personnel ;
 - Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).
- **La structure gestion des risques**

Durant l'année 2023, les principales actions en matière de renforcement de la gestion des risques se sont articulées autour des axes suivants :

- Mise à jour des cartographies des risques opérationnels liés au Système d'Information, aux ressources humaines et à la gestion des projets et validation des mises à jour au niveau du Comité de gestion des risques ;
- Suivi de la mise en place du Plan de continuité d'activité et formation des référents PCA ;
- Définition des indicateurs clés des risques.

10. LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise a constitué une évolution logique et nécessaire du fait de la croissance du groupe et par conséquent de son impact sur la société. De ce fait, nous avons participé sur la période 2021-2022 à un programme pilote mis en place par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), organe relevant du Ministère de l'Environnement. Ce

programme nous a permis, en concertation avec nos parties prenantes, de définir nos 8 enjeux RSE prioritaires et de bâtir les plans d'actions relatifs à ces enjeux, en concordance avec les 7 questions centrales de la norme ISO 26 000 et la plupart des Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies.



Pour assurer un cadre méthodologique à notre démarche et favoriser son ancrage dans la culture de notre entreprise, nous avons établi une Politique RSE articulée autour de 4 axes principaux : l'axe Sociétal, l'axe Social, l'axe Environnemental et l'axe Ethique et Gouvernance.

Au-delà des actions et programmes que nous menons, nous avons entamé la révision de nos processus et politiques internes afin d'intégrer les enjeux de développement durable au cœur de notre modèle économique et d'assurer ainsi la cohérence de nos approches financières et extra-financières. Cette démarche gagne progressivement en maturité et a conduit à l'élaboration et la publication de deux rapports extra-financier au titre de l'exercice 2022 et de l'exercice 2023 et nous a permis aussi d'intégrer progressivement le suivi des indicateurs RSE selon des standards internationaux et d'apporter une information transparente et comparable à l'ensemble de nos parties prenantes.

Ainsi, nos principales actions RSE durant l'année 2023 se résument comme suit :

- Formation et sensibilisation du personnel à la RSE
- Signature d'une convention de partenariat avec la Start-Up la Startup Soul & Planet⁵ qui a pour objectif le reboisement d'une partie de la forêt de Sejnane, dans le gouvernorat de Bizerte, par la plantation de 5 000 arbres dès la première année et d'assurer leur entretien pendant une période de deux ans. Ce partenariat a vocation à s'inscrire dans la durée, Maghrebria s'étant fixé pour objectif de planter ainsi au moins 40 000 arbres d'ici fin 2028. Cette action entre dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise et contribue à la restauration de l'écosystème local et de sa biodiversité, en synergie avec le tissu artisanal et agricole local.
- Signature d'un accord de partenariat avec la Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés « FTSH »
- Sponsoring responsable : financement et participation à plusieurs projets caritatifs durant l'année 2023.
- Investissement Responsable : Maghrebria Vie a contribué au financement de l'économie nationale par sa participation aux différentes tranches de l'emprunt national 2023. Notre compagnie a par ailleurs intensifié ses participations dans les emprunts obligataires émis en 2023 par les institutions de microfinance (EndaTamweel, Microcred, Advans et El Amal), contribuant ainsi au développement de l'inclusion financière.
Nous avons aussi participé au capital de la société « Tunistoric SA », dans le cadre d'un programme de Réhabilitation et de revalorisation du patrimoine immobilier de la Médina de Tunis et de ses faubourgs. Ce projet aspire à rénover d'anciennes propriétés non entretenues et les convertir en maisons d'hôtes, restaurants et cafés. Au-delà de la préservation de ce patrimoine, ce projet contribuera à un tourisme plus responsable en renforçant l'attractivité de la Médina de Tunis et à créer des emplois directs et indirects.
- Promotion d'une santé pour tous : organisation de diverses journées de sensibilisation et de prévention à l'occasion « Mars Bleu – cancer de colon » , « Octobre Rose – cancer de sein » , « Novembre Bleu – cancer de la prostate ».

⁵ Startup spécialisée dans l'agrégation de solutions et de produits écoresponsables visant à améliorer l'empreinte environnementale des entreprises et des particuliers, tout en assurant leur conformité aux meilleures pratiques ESG et aux objectifs de développement durables des Nations Unies (ODD)